

CONDITIONS D'ASSURANCE

Les conditions d'assurance, la police d'assurance et toutes autres annexes font partie du contrat d'assurance. La couverture se base sur les définitions, exclusions et provisions décrites dans ces conditions d'assurance. Veuillez lire ces documents attentivement et vérifier si la couverture pour laquelle vous souhaitez opter est garantie.

1. OBJET DE L'ASSURANCE

1.1 Disposition visant uniquement Microsoft Surface

1.1.1 Dommages Accidentels.

Votre couverture prend en compte maximum deux indemnisations durant la **Période d'Assurance** pour les frais de réparation ou de remplacement de **Votre Produit** en cas de **Dommages Accidentels** sous réserve de la **Limite de Responsabilité** de l'**Assureur**.

1.1.2 Protection contre les Bris de Machine

Vous êtes couvert pour un nombre illimité de sinistres durant toute la **Période de Couverture de l'Assurance** en ce qui concerne les frais de la réparation ou du remplacement de **Votre Produit** en cas de **Bris de machine**, sous réserve de la **Limite de Responsabilité** de l'**Assureur**. Couverture Machine Répartition vertu de ce document de politique prendra fin automatiquement avec effet immédiat sur la valeur totale de toutes les revendications de défauts équivalent du prix d'achat d'origine de votre produit, et l'assureur n'acceptera aucune autre responsabilité pour panne de machine.

1.1.3 Fin automatique de la couverture

La protection établie aux termes du présent contrat d'assurance, prend automatiquement fin et à effet immédiat après la résolution favorable d'une deuxième déclaration de sinistre liée à un **Dommage Accidentel**, et l'**Assureur** n'acceptera aucune responsabilité supplémentaire.

1.2 Disposition visant uniquement Microsoft Xbox

Vous bénéficiez en cas de dommage pendant la période assurée d'un couverture d'assurance, d'un remplacement unique de votre console Microsoft Xbox et de votre Kinect, si il y a des pièces qui font partie d'un paquet vous bénéficiez de la possibilité de recevoir jusqu'à deux remplacements.

Vous bénéficiez d'une couverture d'assurance d'un produit de remplacement. Quand vous recevrez la couverture d'assurance, la produit de remplacement est soit nouveau soit est le même produit jouissant des mêmes caractéristiques et fonctions ou de caractéristiques et fonctions similaires.

1.3 Pour le Microsoft Surface et le Microsoft Xbox

Usage personnel

En vertu de assurance, vous êtes uniquement assuré si vous utilisez votre produit à des fins personnelles. Vous n'êtes pas assuré si votre produit est utilisé à des fins professionnelles.

2. DEFINITIONS

Les mots et phrases utilisés dans les présentes conditions d'assurance ont le sens qui leur est donné ci-après.

2.1 Dommages Accidentels

Les dommages matériels subis par le matériel assuré suite à un accident soudain et imprévu qui affectent la fonctionnalité de **Votre Produit** et qui ne sont pas explicitement exclus de la Couverture de l'Assurance.

2.2 Bris de Machine

Le bris de machine ou l'incendie qui peut endommager toute pièce de **Votre Produit** lors d'une utilisation conforme aux directives du fabricant et résultant d'un défaut interne, électronique, électrique ou mécanique dans le **Produit** provoquant l'arrêt soudain de son fonctionnement et nécessitant une réparation immédiate avant de pouvoir de nouveau fonctionner normalement .

2.3 Dommages Indirects

Des préjudices ou des frais que **Vous** avez encourus, découlant d'un incident pour lequel **vous** êtes assuré mais qui ne sont pas spécifiquement couverts par le présent contrat d'assurance, y compris une perte de revenus ou de bénéfices ou des frais supplémentaires.

2.4 Franchise

Le montant que **Vous** devez prendre à votre charge pour chaque dommage accidentel (uniquement en ce concerne Microsoft Surface). Le montant que vous acceptez de prendre en charge est EUR 49, lors de chaque Dommage Accidentel couvert. La franchise ne s'applique pas à l'hypothèse du bris de machine.

2.5 Assureur

L'assureur est la société AmTrust Europe Limited, dont le siège social se situe à Market Square House, St James's Street, Nottingham, NG1 6FG, et qui est autorisée par la Prudential Regulation Authority (*commission de réglementation prudentielle*) et régie par le Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority. Ces informations peuvent être vérifiées auprès du Financial Services Register (*registre des services financiers*) en consultant les informations disponibles à l'adresse suivante : www.fca.org.uk

2.6 Limites relatives à la Responsabilité

La responsabilité maximale de l'**Assureur** pour chaque sinistre ne doit pas dépasser le prix d'achat d'origine de **Votre Produit** (Jusqu'à EUR 1500 incluant la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour le Microsoft Surface et jusqu'à EURO 750,00 incluant la TVA pour la Microsoft Xbox.

La responsabilité maximale de l'**Assureur** engagée pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de prise d'effet du présent contrat ne doit pas dépasser EUR 3000,00 TVA incluse **pour le Microsoft Surface et EUR 1500,00 TVA incluse pour Microsoft Xbox.**

Si le remplacement de **Votre Produit** est accepté et que **Votre Produit d'origine** n'est plus disponible, l'**Assureur** le remplacera par un produit neuf ou un modèle remis à neuf doté de fonctionnalités égales à **Votre** modèle d'origine.

2.7 Microsoft

La société Microsoft Ireland Operations Limited, à laquelle les courriers seront adressés à l'attention de : Surface Extended Service Plan Business, The Atrium Building, Block B, Carmanhall Road, Sandyford Business Estate, Dublin 18, Irlande qui a été désigné pour administrer **Votre** contrat d'assurance pour le compte de l'**Assureur**.

Site web : www.microsoft.com

Téléphone : (0)180 6 67 22 55

Courier électronique : msepsbus@microsoft.com

2.8 Période de Couverture de l'Assurance

La couverture qui fait l'objet des présentes conditions prend effet à la date d'achat et se poursuit pour la période définie dans **Votre** contrat d'assurance. La couverture prend automatiquement fin et à effet immédiat après la résolution favorable d'une deuxième indemnisation suite à un **Dommege** Accidentel et la valeur totale de tous panne de machine est égal au prix d'achat d'origine de votre produit. Ce délai peut être prolongé par le renouvellement, à la discrétion de l'**Assureur**.

2.9 Produit

Le dispositif électronique référencé dans **Votre** contrat d'assurance émis par **Microsoft** comme en témoigne la **Preuve d'Achat**.

2.10 Preuve d'Achat

La preuve d'achat d'origine fournie sur le point de vente qui indique en détail le **Produit** acheté, ou le justificatif de facture similaire ou la preuve de l'échange accordé au titre de la documentation sur la garantie du fabricant qui atteste que **Vous** possédez le **Produit**.

2.11 Précautions Raisonables

Toutes les mesures raisonnables qui sont attendues de **Votre** part en vue d'empêcher ou de minimiser les **Bris de Machine** ou les **Dommege Accidentels** de **Votre Produit**.

2.12 Limites Territoriales

Vous devez résider de façon permanente dans le Royaume de Belgique afin de bénéficier de la couverture.

2.13 Vous/Vos/Votre

La personne qui souscrit au présent contrat d'assurance et obtient la couverture telle que décrite dans le contrat d'assurance.

3. LES SPECIFIQUES EXCLUSIONS CONCERNANT LES DOMMAGES ACCIDENTELS ET BRIS DE MACHINE

La couverture est exclue dans les cas suivants:

- Concernant Microsoft Surface :

Le **Dommege Accidentel** ou le **Bris de Machine** de tout matériel ou accessoire supplémentaire complétant **Votre Produit**, par ex. les claviers amovibles (uniquement valable pour le Microsoft Surface).

- Concernant Microsoft Xbox :

Défaut de tout matériel ou accessoire supplémentaire de votre produit, lesquels ne sont pas mentionné dans votre police d'assurance (uniquement valable pour Microsoft Xbox).

- Concernant Microsoft Surface et Microsoft Xbox :

Votre Produit ne fonctionne pas correctement ou est endommagé en raison d'un éventuel virus informatique ou de tout autre logiciel défaillant.

- En cas de Bris de Machine : Si cela se produit durant la période de garantie du fabricant ;
- Causé par l'utilisation ou l'installation de **Votre Produit** dans un lieu ou un environnement non conforme aux instructions du fabricant ; or
- causés par une surtension

- Toute réclamation découlant d'une utilisation erronée, d'une mauvaise manipulation ou d'une négligence.

- Tout acte de Dieu

- Usure ou détérioration progressive de la qualité du **Produit**.

- Dommege esthétique causé à **Votre Produit**, y compris les éraflures, les rayures et les cabossages sauf si ces dommages esthétiques génèrent une perte de ses fonctionnalités.

- Conception erronée ou défectueuse, vices des matériaux ou de fabrication ou vice caché ou non, dans le cas où le fabricant le reconnaît.

- Entretien de routine, réglage, modification ou révision.

- Dans le cas où le **Produit** fait l'objet d'un rappel du fabricant.

- Tout frais résultant d'une défaillance du produit destiné à être un consommable.

4. EXCLUSIONS GENERALES

La couverture est également exclue dans les cas suivants:

- Toute déclaration de sinistre découlant d'une utilisation de **Votre Produit** à des fins non personnelles.
- Tout frais encouru lié à l'installation, l'enlèvement ou le changement d'emplacement de **Votre Produit** y compris le **Bris** électrique ou mécanique.
- Toute responsabilité légale occasionnée, engendrée directement ou indirectement :
 - a. des rayonnements ionisants ou contamination par radioactivité dus à un combustible nucléaire ou des résidus nucléaires résultant de la combustion de combustible nucléaire ;
 - b. les propriétés radioactives, toxiques, explosives ou autres propriétés potentiellement dangereuses d'une installation nucléaire ou d'un de ses composants nucléaires.
- Les pertes, préjudices ou responsabilités causées directement ou indirectement par, mais aussi survenant en raison d'une guerre, d'une invasion, d'actes émanant d'ennemis étrangers, d'hostilités (que la guerre soit déclarée ou non) d'une guerre civile, d'une rébellion, d'une révolution, d'une insurrection, de pouvoirs militaires ou usurpés ou de biens confisqués, nationalisés, réquisitionnés, détruits ou endommagés par un gouvernement ou sur son ordre ou par tout autorité locale ou publique.
- Tout dommage occasionné directement par des ondes de pression provoquées par les aéronefs et autres appareils aériens voyageant à des vitesses soniques et supersoniques.
- Toute **Perte Indirecte** quelle qu'elle soit.
- Le détail de la TVA de toute indemnisation, si **Vous** êtes soumis à la TVA.

5. PAIEMENT DE LA PRIME

Le paiement de la prime se fait au même moment que le paiement du **produit**.

Dans le cas où la prime unique n'est pas payée entièrement, l'**Assureur** n'est pas tenu de respecter le contrat aussi longtemps que la prime n'est pas payée dans son entièreté sauf si **Vous** n'êtes pas responsable du non-paiement de la prime.

Par ailleurs, si la prime n'est pas payée lors de la survenance d'un sinistre, il n'existe pas d'obligation de couverture pour l'**Assureur**. Par contre, le devoir de couverture dans le chef de l'**Assureur** existe s'il résulte des circonstances que **Vous** ne supportez pas la responsabilité du non-paiement de la prime.

6. AUTRES DISPOSITIONS

6.1 Matériel de Remplacement

Dans le cas où **Votre Produit** est remplacé par un **produit** neuf par **Microsoft** ou par le Fabricant d'origine, l'**Assureur** doit envisager raisonnablement de transférer la couverture au nouveau **produit**.

Cette clause n'applique pas pour le produit de remplacement, que vous avez reçu pendant la couverture d'assurance.

Vous devez prévenir **Microsoft** de la marque et du modèle de **Votre** nouveau **Produit**. Un document officiel indiquant les détails de **Votre** nouveau **Produit** doit être fourni à l'appui. La couverture du produit sera transférée à compter de la date confirmée par **Microsoft**.

Si un transfert de la présente couverture vers **Votre** nouveau **Produit** n'est pas accepté, alors ce contrat d'assurance sera annulé conformément à la disposition reprise sous chapitre 7 ci-dessous et aucune couverture ne sera appliquée à **Votre** nouveau **Produit**.

6.2 Transfert de propriété

Si **Vous** transférez la propriété de **Votre Produit**, comme indiqué dans **Votre** Prestation d'Assurance ou offrez **Votre Produit** en cadeau, **Vous** devez en informer **Microsoft** en les contactant par msepbus@Microsoft.com ou par téléphone au numéro de téléphone que vous trouverez sur www.surface.com/support de sorte que la prestation de ce contrat d'assurance soit transférée au nouveau propriétaire. L'assuré garde le délai de préavis

6.3 Précautions raisonnables

Vous devez prendre toutes les **Mesures de Précaution Raisonnables**.

6.4 Loi applicable et tribunal compétent

La législation belge est d'application concernant le présent contrat d'assurance. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux belges.

7. ANNULATION

7.1 Faculté de résiliation du preneur

Vous pouvez résilier le présent contrat d'assurance par écrit au moyen d'une déclaration à l'attention de **Microsoft** en respectant un délai de préavis d'un mois.

Merci d'adresser **Votre** déclaration par lettre recommandée à :

Microsoft Ireland Operations Limited, ATTN: Surface Extended Service Plan Business, The Atrium Building, Block B, Carmanhall Road, Sandyford Business Estate, Dublin 18, Irlande

Vous avez droit au remboursement de la prime d'assurance au prorata de la **Période de Couverture de l'Assurance** restant.

7.2. Faculté de résiliation de l'Assureur

Moyennant un préavis d'un mois, l'**Assureur** peut résilier le contrat d'assurance par notification écrite adressée à **Votre** dernière adresse connue. **Vous** avez droit au remboursement de la prime d'assurance au prorata de la **Période de Couverture de l'Assurance** restant.

7.3 Annulation Automatique - Microsoft Surface

Pour un appareil Microsoft Surface, la couverture du présent contrat d'assurance prend automatiquement et immédiatement fin après la résolution favorable d'une deuxième déclaration de sinistre liée à un **Domage accidentel** qui survient pendant la validité de la **Période de Couverture de l'Assurance**.

7.4 Résiliation automatique - Microsoft Xbox

Protection d'assurance pour Microsoft Xbox est résilié de plein droit par le règlement favorable de réparations résultant d'un défaut qui sont égales au prix d'achat de votre produit, et sont dans la période d'assurance

8. PROCEDURE DE DECLARATION DE SINISTRE

Pour obtenir une promesse de garantie et l'indemnisation correspondante, veuillez respecter la procédure suivante dès que possible et au plus tard dans les 48 heures du sinistre.

Lorsque **Vous** déclarez un sinistre, **Microsoft Vous** posera, au nom de l'**Assureur**, des questions à propos de **Votre** déclaration et de la nature du **Domage Accidentel** ou du **Bris de Machine**. **Vous** devez répondre à ces questions en toute sincérité et au mieux de vos capacités et veiller à ne pas fournir de renseignements trompeurs.

L'assureur et/ou Microsoft, peut informer la police et/ou autre organisme d'application les circonstances d'une telle réclamation. L'assureur garde le droit d'entamer une enquête sur votre réclamation, et garde le droit de récupérer les frais d'une investigation sur une réclamation frauduleuse en vertu de ce contrat.

Vous devez conserver toutes les pièces de **Votre Produit** et les renvoyer pour qu'elles soient examinées conformément aux instructions de **Microsoft**. Le **Produit** restera sous **Votre** responsabilité jusqu'à ce que **Microsoft** l'ait reçu.

L'**Assureur** vérifie **Votre** dommage, autorise la réparation ou le remplacement de **Votre Produit** sous réserve que **Votre** demande soit justifiée, et Microsoft **Vous** informera, au nom de l'Assureur, des démarches suivantes à effectuer.

- a. Avant de faire appel à l'Assistance Technique ou au Service **Produit**, veuillez consulter les outils de dépannage sur www.surface.com/support.
- b. Si les outils de dépannage ne résolvent pas **Votre** problème, suivez alors la procédure en ligne pour demander l'Assistance Technique ou le Service **Produit** via <http://support.microsoft.com> ou écrivez à Microsoft Ireland Operations Limited, à l'attention de Surface Extended Service Plan Business, The Atrium Building, Block B, Carmanhall Road, Sandyford Business Estate, Dublin 18, Irlande. vous trouvez le numéro d'assistance sur <http://support.microsoft.com/gp/customer-service-phone-numbers>.
- c. Effectuez une sauvegarde de **Votre** Disque Dur et effacez les Informations Confidentielles. Avant d'envoyer **Votre Produit** à **Microsoft** ou de l'apporter à un revendeur agréé pour le faire réviser, veuillez à :
 - i. EFFECTUEZ UNE SAUVEGARDE DE **VOTRE** DISQUE DUR ET CONSERVEZ UNE COPIE DE TOUTES LES DONNÉES (Y COMPRIS LES PHOTOGRAPHIES, LES DOCUMENTS, LES VIDÉOS, LES MUSIQUES, ETC.) OU DES PROGRAMMES QUE **VOUS** SOUHAITEZ SAUVEGARDER. **MICROSOFT** ET LES REVENDEURS NE SONT PAS RESPONSABLES DE **VOS** DONNÉES OU DE VOS PROGRAMMES ET PEUVENT LES EFFACER.
 - ii. EFFACEZ TOUT CE QUE **VOUS** CONSIDÉREZ COMME ÉTANT CONFIDENTIEL. NI **MICROSOFT** NI LES REVENDEURS NE SONT RESPONSABLES DU RESPECT DE **VOTRE** VIE PRIVÉE SI **VOUS** LAISSEZ DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES SUR **VOTRE** APPAREIL.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les informations disponibles à l'adresse suivante : www.surface.com/support.

- d. Veuillez à conserver une copie de la **Preuve d'achat** de **Votre Produit**. Une **Preuve d'achat** peut vous être demandée en cas de doutes concernant l'éligibilité de **Votre Produit** pour la couverture au titre du présent contrat d'assurance
- e. Ne joignez aucun accessoire, jeu, ou tout autre bien lors de l'expédition de **Votre Produit** à **Microsoft** pour sa révision, car **Microsoft** ne peut être tenu responsable de ce bien.
 - i. IMPORTANT : N'OUVREZ PAS LE **PRODUIT**. SON OUVERTURE PEUT OCCASIONNER DES DÉGÂTS QUI NE SONT PAS COUVERTS PAR LA PRÉSENTE ASSURANCE ET PEUVENT AFFECTER L'ÉLIGIBILITÉ DE LA PRISE EN CHARGE DE **VOTRE PRODUIT**, MÊME PAYANTE. SEUL **MICROSOFT** OU UN FOURNISSEUR AGRÉÉ PEUT LES EFFECTUER SUR **VOTRE** PRODUIT.

8.1 Responsabilité de Microsoft à partir de déclaration de sinistre

- a. **Microsoft Vous** remboursera les frais de port et l'emballage pour retourner votre produit à **Microsoft**.
- b. Une fois que **Vous** aurez retourné **Votre Produit**, **Microsoft** l'examinera.
- c. Si **Microsoft** détermine que **Votre Produit** ne fonctionne pas correctement tel que décrit dans chapitre 1, alors **Microsoft**, (à son entière appréciation), effectuera la réparation ou le remplacement. L'**Assureur** s'en acquittera sans que **Vous** n'ayez à payer aucun frais de pièces de rechanges ou de main d'œuvre découlant de ce mauvais

fonctionnement. Le règlement de la franchise de votre part sera d'application si le mauvais fonctionnement est causé par un **Dommage Accidentel**. La réparation peut utiliser des pièces neuves ou remises à neuf. Le remplacement peut être effectué avec un appareil remis à neuf ou un **Produit** doté de fonctionnalités égales. Si **Microsoft** remplace **Votre Produit**, **Votre Produit d'origine** devient le bien de **l'Assureur** et le **Produit** remplacé est le **Vôtre** dont la couverture pour ce **Produit** continue d'être valide pour la **Période de Couverture de l'Assurance** restante.

- d. Si **Votre Produit** présente des défauts de fonctionnement après expiration de la **Période de Couverture de l'Assurance**, il n'y a aucune protection en aucune sorte au titre de ce contrat d'assurance. Après expiration de la **Période de Couverture de l'Assurance**, **Vous** aurez peut-être à régler des frais pour la prise en charge de **Microsoft** nécessaire pour diagnostiquer et réparer les problèmes existants sur **Votre Produit**.

8.2 Vos (autres) Responsabilités à partir de déclaration de sinistre

Pour être pris en charge ou pour obtenir une assistance au titre du présent contrat d'assurance, **Vous vous** engagez à respecter les procédures suivantes :

- Fournissez à **Microsoft** le numéro de série de **Votre Produit**.
- Fournissez des renseignements à **Microsoft** sur les symptômes et les causes des problèmes que rencontre **Votre Produit**.
- Répondez aux demandes d'informations, y compris mais sans s'y limiter au numéro de série de **Votre Produit**, le modèle, tout accessoire connecté ou installé sur **Votre Produit**, tout message d'erreur qui s'affiche, les actions à mettre en place avant que le problème de **Votre Produit** ne soit résolu à travers diverses étapes.
- Réglez le paiement de la **Franchise** liée aux déclarations de **Dommages Accidentels**.
- Vous** mettez à jour le Logiciel du **Produit** selon les communiqués publiés avant de demander une prise en charge.
- Suivez les instructions que **Microsoft Vous** fournit, y compris mais sans s'y limiter, en **Vous** abstenant d'envoyer à **Microsoft** les produits et les accessoires qui ne font pas l'objet de réparation ou de remplacement et en emballant **Votre Produit** conformément aux instructions relatives à l'expédition.

Le non-respect de ces obligations peut avoir pour conséquence que l'Assureur ne sera pas tenu de vous assister.

8.3 Fraude

Toute demande d'indemnisation frauduleuse que **Vous** feriez ou toute utilisation de moyens ou d'appareils frauduleux que vous feriez au titre du présent contrat d'assurance, **Vous** privera de toutes les garanties dont **Vous** disposez. **L'Assureur** se réserve expressément le droit d'annuler le contrat d'assurance dans le cas de fraude.

L'Assureur et/ou **Microsoft** peut éventuellement informer la police et/ou tout autre organisme d'application de la loi concernant les circonstances d'une telle déclaration. **L'Assureur** se réserve le droit d'ouvrir une enquête relative à **Votre** déclaration et se réserve le droit de recouvrer auprès de **Vous** les frais d'enquête pour déclaration frauduleuse aux termes de ce contrat d'assurance.

9. RENOUELEMENT DE CONTRAT

Après expiration du contrat, **L'Assureur** peut **Vous** proposer de renouveler le contrat d'assurance. Si **L'Assureur Vous** propose de renouveler le contrat d'assurance, le calcul de la prime d'assurance sera fonction de l'âge de **Votre Produit**, et des coûts de remplacement du **Produit** à la date du renouvellement.

10. PROTECTION DE DONNÉES & DÉCLARATIONS DE CONFIDENTIALITÉS

Accord de Transfert de Données

En souscrivant au présent contrat d'assurance auprès de **L'Assureur**, **Vous** consentez à ce que **Vos** informations soient utilisées comme indiqué ci-après.

Politique de Protection de Données

L'Assureur et Microsoft se sont engagés à protéger Votre **vie privée y compris les informations personnelles sensibles ; veuillez lire attentivement ce paragraphe puisque par le biais de l'acceptation de ce contrat d'assurance, il sera considéré que Vous avez lu et approuvé les présentes conditions d'assurance.**

Informations Sensibles

Certaines informations personnelles demandées par **L'Assureur** ou par **Microsoft** peuvent contenir des données personnelles à caractère sensible, définies dans la Data Protection Act de 1992 (*loi sur la protection des données à caractère personnel*) (telles que celles concernant le domaine de la santé et les condamnations pénales). **L'Assureur et Microsoft** n'utiliseront pas les données personnelles à caractère personnel qui **Vous** concernent, ou d'autres personnes, sauf aux fins spécifiques pour lesquelles **Vous** les fournissez et pour pouvoir aux prestations décrites dans **Votre** contrat d'assurance..

Comment utilisons-nous et protégeons-nous vos informations et avec qui les partageons-nous?

L'Assureur et Microsoft utiliseront **Vos** informations pour gérer **Votre** contrat d'assurance, y compris la gestion des sinistres et la souscription de la police. Ceci peut impliquer qu'elles soient divulguées à d'autres assureurs, gestionnaires, tiers souscripteurs et réassureurs.

Vos informations incluent tous les détails que **L'Assureur et Microsoft** détiennent sur **Vous** et **Vos** opérations et comprennent des informations obtenues auprès de tiers. **L'Assureur et Microsoft** peuvent utiliser et partager **Vos** informations avec d'autres membres des sociétés du groupe AmTrust (le Groupe). **L'Assureur et Microsoft** traiteront **Vos** données avec un niveau de protection approprié.

L'Assureur et **Microsoft** ne divulgueront **Vos** informations à aucune personne étrangère au Groupe sauf :

- Dans le cas où **Vous** avez donné **Votre** accord
- Dans le cas où **l'Assureur** et **Microsoft** y sont obligés légalement ou lorsque la loi le leur permet.
- A des agences d'évaluation de crédit et des organismes de prévention contre les fraudes.
- A d'autres sociétés qui fournissent un service à **l'Assureur, Microsoft** ou **Vous-même**
- Dans le cas où **l'Assureur** ou **Microsoft** cède des droits et des obligations aux termes du présent contrat d'assurance.

L'Assureur et **Microsoft** peuvent transférer **Vos** informations dans d'autres pays et d'autres juridictions à condition que la personne à qui elles sont transférées, les traite avec un niveau de protection approprié. Toutefois, les organismes chargés de l'application de la loi et certaines autres autorités peuvent avoir accès à ces informations en vue d'empêcher et de repérer la criminalité et de faire respecter les obligations juridiques.

Vos Droits

En vertu de la Data Protection Act de 1992 (loi du 8 décembre 1992), **Vous** avez certains droits concernant **Vos** informations. **Vous** êtes en droit de consulter une copie des informations personnelles que **l'Assureur** et **Microsoft** détiennent sur **Vous**. Si **Vous** pensez qu'une information détenue par **l'Assureur** de **Microsoft** est incorrecte ou incomplète, veuillez nous en informer dans les plus brefs délais.

Marketing

L'Assureur et **Microsoft** n'utiliseront pas **Vos** données à des fins commerciales. Toutes les informations fournies sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion de **Votre** police d'assurance.

Vous avez expressément donné la permission à des sociétés liées des États-Unis d'Amérique pour qu'elles détiennent et gèrent des informations concernant **Votre** personne et **Votre produit**.